

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 27 FEVRIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 19
- votants par procuration 8
- absents 2
- total des votants 27

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 2 mars 2020.

xxx

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-sept février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le dix-huit février, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe LEROUX, Maire.

Étaient présents :

M. Philippe LEROUX, Maire,

M. Patrick CIBOIS, Mme Paola MIZAC, Mme Brigitte LEROUX, M. Patrick WALCZAK, Mme Claudine COUTURE, M. Jean-Yves GOGNET, Adjointes,

Mme Martine HERBERT, M. Jean-Marie MOREL, Mme Carole BIGUEUR, M. Damien SIMON, Mme Anne NOËL, M. Yoann LAVERNHE, M. Clément FOUTEL, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Mourad BETTAHAR, Mme Sylvie LEGENTIL, M. Kamel BELGHACHEM, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Xavier PICAUVET	qui donne pouvoir à	M. Patrick WALCZAK
M. Jean-Paul MANGIN	qui donne pouvoir à	Mme Sylvie LEGENTIL
M. Romuald HAUCHECORNE	qui donne pouvoir à	Mme Carole BIGUEUR
M. Frédéric LE PAGE	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
Mme Fabiola ANQUETIL	qui donne pouvoir à	Mme Claudine COUTURE
Mme Bérengère CASTANET (née CADINOT)	qui donne pouvoir à	Mme Brigitte LEROUX
M. Paul DHAILLE	qui donne pouvoir à	Mme Christine DECHAMPS
M. Teddy LECLERC	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET

Absents :

Mme Lesline BOIXEL, M. Yann BEUX, Conseillers Municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

M. Kamel BELGHACHEM est nommé, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.29/02.20

**Objet : Budget Restauration
Budget Primitif 2020**

Délibération n°: D.29/02.20

**Objet : Budget Restauration
Budget Primitif 2020**

Sont présentées au Conseil Municipal les grandes lignes du budget Restauration pour 2020 en vue de son approbation.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° D.118/11.11 du 03 novembre 2011 par laquelle la Ville de Lillebonne a approuvé l'assujettissement à la TVA du budget annexe Restauration,

Considérant qu'il convient de poursuivre les actions engagées en matière de restauration,

Considérant que le budget primitif 2020 du budget Restauration s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à : **404 942,72 €**

Elles comprennent :

- le remboursement du personnel GIP à la Ville	168 135,00 €
- le remboursement du personnel au CCAS	78 857,00 €
- les prestations de services (fourniture repas GIP)	110 000,00 €
- autres dépenses (fluides, assurances, location, produits divers)....	41 850,72 €
- les créances en non-valeur	1 000,00 €
- les charges exceptionnelles (annulation de titres antérieurs)	100,00 €
- les dotations aux amortissements	266,00 €
- le virement à la section d'investissement	4 734,00 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à : **404 942,72 €**

Elles comprennent :

- le remboursement du personnel par le GIP	157 468,00 €
- les redevances et droits des services à caractère social	120 000,00 €
- les produits des services exploités dans l'intérêt du personnel.....	3 000,00 €
- le remboursement de frais par le CCAS	4 350,00 €
- la subvention d'équilibre versée par la Ville	109 830,00 €
- le résultat de fonctionnement reporté	10 294,72 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de la section de section d'investissement s'élèvent à : **8 721,50 €**

Délibération n°: D.29/02.20

**Objet : Budget Restauration
Budget Primitif 2020**

Elles comprennent :

- du matériel de cuisine.....	5 000,00 €
- les reports d'investissement	3 721,50 €

Les *recettes* de la section d'investissement s'élèvent à : **8 721,50 €**

Elles comprennent :

- le virement de la section de fonctionnement	4 734,00 €
- la dotation aux amortissements	266,00 €
- l'excédent de fonctionnement capitalisé	3 721,50 €

Monsieur CIBOIS propose au Conseil Municipal :

- d'adopter le Budget Primitif 2020 du budget Restauration qui s'équilibre ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- RECETTES :		<u>EUROS</u>
Chapitre 70	Ventes de produits et prestations de services	284 818,00 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	109 830,00 €
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	10 294,72 €

*** Total des recettes de la section de fonctionnement : 404 942,72 €**

- DEPENSES :		<u>EUROS</u>
Chapitre 011	Charges à caractère général	151 850,72 €
Chapitre 012	Charges de personnel	246 992,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1 000,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	100,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	4 734,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	266,00 €

*** Total des dépenses de la section de fonctionnement : 404 942,72 €**

Délibération n°: D.29/02.20
Objet : Budget Restauration
Budget Primitif 2020

SECTION D'INVESTISSEMENT

- RECETTES :		<u>EUROS</u>
Chapitre 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 721,50 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	4 734,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	266,00 €

*** Total des recettes de la section d'investissement : 8 721,50 €**

- DEPENSES :		<u>EUROS</u>
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	8 721,50 €

*** Total des dépenses de la section d'investissement : 8 721,50 €**

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.*

*Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,*

